

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Excusés/Absents : 2 Procurations : 2 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE</p> <p>EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN</p> <p>PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON</p>	
<p>N° 4709</p> <p>OBJET :</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE</p> <p>Versement d'une subvention exceptionnelle à la maison Médicale de la Saudrune</p>	<p>Monsieur le Maire expose le dossier à l'assemblée.</p> <p>La « Maison Médicale de garde de la Saudrune » est une association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.</p> <p>Créée en 2013, elle a pour objet de favoriser, développer et faire fonctionner une maison médicale de garde sur le bassin de Muret, permettant l'accès aux soins de premier secours en collaboration avec le centre 15.</p> <p>Son siège est fixé au 87, boulevard de la Méditerranée à Frouzins (31270). Ses locaux disposent d'un vaste hall d'accueil abritant un secrétariat, deux bureaux pour les médecins, et d'une salle d'examen. Une cinquantaine de médecins généralistes du sous bassin n° 1 sont membres de cette association. Ils ont pris en charge le financement du matériel médical nécessaire à son fonctionnement.</p> <p>Son territoire d'intervention, dont fait partie la commune de Seysses, couvre plus de 60 000 habitants, qui peuvent grâce à son activité bénéficier d'un système structuré de gardes médicales le soir, les weekend et jours fériés. Les gardes au sein de la Maison Médicale prennent le relais dès la fermeture des cabinets médicaux, soit tous les jours de 20 heures à minuit, le samedi de 12 heures à minuit, les dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à minuit.</p> <p>La Maison Médicale de Garde n'est toutefois pas un cabinet de consultation, l'accès aux soins de premier secours s'opère en collaboration avec le centre 15, où un médecin régulateur évalue la situation du patient avant de l'orienter ou non vers ses services. Les praticiens à l'origine de cette initiative soulignent tout l'intérêt du système, à la fois instrument de veille sanitaire, économique pour la caisse d'assurance maladie, et porteur d'une médecine moyenne.</p> <p>Les comptes rendus d'activités fournis par la « Maison Médicale de Garde de la Saudrune » font état, d'une fréquentation estimée de 1300 personnes en moyenne annuelle. Ce sont autant de patients qui s'abstiennent ainsi de venir engorger le service des urgences. Ce chiffre témoigne de l'utilité manifeste de cette structure pour les patients du territoire concerné. Plusieurs habitants de votre commune ont ainsi pu bénéficier de ses services en 2019.</p> <p>Cette association a bénéficié dès sa création du soutien financier des communes de Portet-sur-Garonne, Cugnaux, Frouzins, Roques, Lamasquère et Labastidette, adossé à une convention pluriannuelle d'objectifs. Ce soutien</p>

REÇU LE :
22 DEC. 2020
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

	<p>devait permettre à la Maison Médicale de Garde de la Saudrune de démarrer ses activités.</p> <p>Aujourd'hui, l'association connaît des difficultés de trésorerie qui menacent son équilibre et sont susceptibles de remettre en cause la pérennité de ses activités. Son résultat de clôture faisait apparaître 10 502€ de pertes en 2019. L'analyse détaillée de ses comptes témoigne par ailleurs d'un déficit structurel qui menace sa pérennité.</p> <p>Il apparaît important que les communes dont les populations sont couvertes par ce service, puissent se mobiliser pour identifier les pistes permettant de garantir la pérennité de cette Maison médicale de garde.</p> <p>Une réunion de concertation, initiée par la commune de Portet-sur-Garonne, a eu lieu le 9 décembre en présence des communes dont les habitants ont bénéficié de ce service en 2019. Il a été envisagé une subvention exceptionnelle sur le pourcentage de fréquentation de cette maison médicale par les habitants de chaque ville appliqué au coût annuel de fonctionnement évalué à 60 000 Euros. Le niveau de la ville de Seysses est constaté à 10 %. Cette aide exceptionnelle permettrait de couvrir les besoins en trésorerie de cette association fin 2020 début 2021. Des travaux de réflexion s'engageront au début de cette même année pour examiner les modalités de conservation de ce service sur le territoire.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'allouer une subvention exceptionnelle à la Maison Médicale de la Saudrune à hauteur de 10 % du coût annuel de fonctionnement soit 6.000 €, - d'imputer cette subvention de 6.000 € au compte 6574 – section de fonctionnement, budget principal 2020, - de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2020</p> <p>Affiché le : 22 DEC. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.</p> <div style="text-align: center;">  Le Maire, Jérôme BOUTELOUP </div> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  </div>